

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES SÉNAT

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1983-1984

COMPTE RENDU INTEGRAL — 23^e SEANCE

Séance du Jeudi 17 Mai 1984.

SOMMAIRE

PRÉSIDENTICE DE M. FÉLIX CICCOLINI

1. — Procès-verbal (p. 897).
2. — Dépôt du rapport d'une commission de contrôle (p. 897).
3. — Conférence des présidents (p. 897).
MM. le président, Jacques Descours Desacres, André Labarère, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement, François Collet.
4. — Transmission d'un projet de loi (p. 900).
5. — Ordre du jour (p. 900).

PRÉSIDENTICE DE M. FÉLIX CICCOLINI,
vice-président.

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. Le compte rendu analytique de la séance d'hier a été distribué.

Il n'y a pas d'observation?...

Le procès-verbal est adopté sous les réserves d'usage.

★ (1 f.)

— 2 —

DEPOT DU RAPPORT D'UNE COMMISSION DE CONTROLE

M. le président. J'ai reçu de M. Paul Masson un rapport fait au nom de la commission de contrôle des conditions de fonctionnement, d'intervention et de coordination des services de police et de sécurité engagés dans la lutte contre le terrorisme, créée en vertu de la résolution adoptée par le Sénat le 18 novembre 1983.

La présente annonce en séance publique constitue le point de départ du délai de six jours nets fixé par le bureau du Sénat pour l'application éventuelle des dispositions de l'avant-dernier alinéa de l'article 6 de l'ordonnance du 17 novembre 1958, modifiée par la loi du 19 juillet 1977.

— 3 —

CONFERENCE DES PRESIDENTS

M. le président. La conférence des présidents a établi comme suit l'ordre du jour des prochaines séances du Sénat :

A. — Vendredi 18 mai 1984, à quinze heures :

Neuf questions orales sans débat :

N° 495 de Mme Marie-Claude Beaudeau à M. le ministre de l'industrie et de la recherche (industrie du meuble français et développement de la société Lévitane, de Gonesse) ;

N° 505 de Mme Danièle Bidard à M. le ministre de l'éducation nationale (situation dans l'enseignement supérieur) ;

N° 494 de Mme Rolande Perlican à M. le ministre de l'éducation nationale (élaboration du futur statut de l'Ecole des hautes études en sciences sociales) ;

N° 481 de M. Edouard Le Jeune à M. le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale (diminution du pouvoir d'achat des retraités, veuves et invalides) ;

N° 497 de Mme Marie-Claude Beaudeau à M. le ministre de l'agriculture (situation de la femme dans l'exploitation agricole française) ;

N° 498 de M. Olivier Roux à M. le ministre des relations extérieures (suppression prochaine du consulat de Malaga) ;

N° 478 de M. Jean Chérioux transmise à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur et de la décentralisation, chargé des départements et territoires d'outre-mer (position et intentions du Gouvernement à l'égard de Mayotte) ;

N° 500 de M. Marcel Henry à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur et de la décentralisation, chargé des départements et territoires d'outre-mer (position du Gouvernement à l'égard de l'avenir de Mayotte) ;

N° 493 de M. Pierre Gamboa à M. le ministre délégué auprès du ministre de l'industrie et de la recherche, chargé des P. T. T. (nouvelles orientations de la Compagnie générale de constructions téléphoniques).

B. — Lundi 21 mai 1984, à dix-sept heures et le soir :

Ordre du jour prioritaire :

Deuxième lecture du projet de loi, modifié par l'Assemblée nationale, relatif à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives (n° 264, 1983-1984).

La conférence des présidents a précédemment fixé au vendredi 18 mai, à dix-sept heures, le délai limite pour le dépôt des amendements à ce projet de loi.

C. — Mardi 22 mai 1984, à neuf heures trente, à seize heures et le soir :

Ordre du jour prioritaire :

Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif aux compétences des régions de Guadeloupe, de Guyane, de Martinique et de la Réunion (n° 176, 1983-1984).

La conférence des présidents a précédemment fixé au lundi 21 mai, à douze heures, le délai limite pour le dépôt des amendements à ce projet de loi.

D. — Mercredi 23 mai 1984, à quatorze heures trente et, éventuellement, le soir :

Ordre du jour prioritaire :

1° Deuxième lecture du projet de loi, modifié par l'Assemblée nationale, relatif aux droits des familles dans leurs rapports avec les services chargés de la protection de la famille et de l'enfance, et au statut des pupilles de l'Etat (n° 319, 1983-1984).

La conférence des présidents a fixé au mardi 22 mai, à onze heures, le délai limite pour le dépôt des amendements à ce projet de loi.

2° Suite de l'ordre du jour de la veille ;

3° Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, créant une société nationale d'exploitation industrielle des tabacs et allumettes (S.E.I.T.A.) (n° 277, 1983-1984).

La conférence des présidents a précédemment fixé au mercredi 23 mai, à douze heures, le délai limite pour le dépôt des amendements à ce projet de loi.

E. — Jeudi 24 mai 1984, à neuf heures trente, à quinze heures et le soir :

Ordre du jour prioritaire :

Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, visant à limiter la concentration et à assurer la transparence financière et le pluralisme des entreprises de presse (n° 210, 1983-1984).

La conférence des présidents a reporté au mardi 22 mai, à dix-huit heures, le délai limite pour le dépôt des amendements à ce projet de loi.

Elle a, d'autre part, décidé que l'ordre des interventions dans la discussion générale sera déterminé en fonction du tirage au sort auquel il a été procédé au début de la session.

En application de l'alinéa 3 de l'article 29 bis du règlement, elle a fixé au mercredi 23 mai, à dix-huit heures, le délai limite pour l'inscription des orateurs.

F. — Vendredi 25 mai 1984, à neuf heures trente :

Ordre du jour prioritaire :

1° Suite de l'ordre du jour de la veille.

A quinze heures :

2° Question orale avec débat, n° 62, de M. Pierre Lacour à Mme le ministre du commerce extérieur et du tourisme, sur la situation de l'industrie communautaire de la pantoufle ;

3° Question orale avec débat, n° 110, de M. Michel Chauty transmise à M. le ministre des affaires européennes, sur les conséquences de l'entrée de l'Espagne et du Portugal dans le Marché commun ;

4° Neuf questions orales sans débat :

N° 426 de M. Jean Cluzel à M. le ministre de l'intérieur et de la décentralisation (réalisation des investissements prioritaires des communes) ;

N° 462 de M. Jean Colin transmise à M. le ministre de l'urbanisme et du logement (objectifs et moyens du Gouvernement pour l'opération « Banlieue 1989 ») ;

N° 453 de M. Bernard-Charles Hugo transmise à M. le secrétaire d'Etat auprès du premier ministre, chargé de la fonction publique et des réformes administratives (bilan, solde et nature des emplois créés au titre de la première loi de finances rectificative de 1981) ;

N° 471 de M. Auguste Cazalet à M. le ministre de l'économie, des finances et du budget (raisons pour lesquelles les entrepreneurs agricoles ne peuvent bénéficier des prêts Codevi) ;

N° 491 de M. Alain Pluchet à M. le ministre de la défense (mise en œuvre d'une politique de défense civile) ;

N° 506 de M. Dick Ukeiwé à M. le ministre de la défense (situation des gradés et gendarmes du cadre d'outre-mer) ;

N° 504 de M. Louis Perrein à M. le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale (financement des institutions de lutte contre l'alcoolisme) ;

N° 433 de M. André Rouvière à M. le ministre de l'industrie et de la recherche (situation de l'usine Valexy, de Bessèges) ;

N° 479 de M. André Rouvière à M. le Premier ministre (mesures envisagées pour redresser la situation économique et sociale de la région Languedoc-Roussillon).

Ordre du jour prioritaire :

5° Suite de l'ordre du jour du matin.

G. — **Lundi 28 mai 1984**, à vingt et une heures trente, **mardi 29 mai 1984**, à neuf heures trente, à seize heures et le soir ; **mercredi 30 mai 1984**, à neuf heures trente, à quinze heures et le soir, et, éventuellement, **vendredi 1^{er} juin 1984**, à neuf heures trente, à quinze heures et le soir :

Ordre du jour prioritaire :

Suite du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, visant à limiter la concentration et à assurer la transparence financière et le pluralisme des entreprises de presse (n° 210, 1983-1984).

Il n'y a pas d'observations en ce qui concerne les propositions de discussion des questions orales avec débat?...

Ces propositions sont adoptées.

M. Jacques Descours Desacres. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Descours Desacres.

M. Jacques Descours Desacres. Monsieur le président, je constate avec regret que, malgré les observations que je me suis permis de présenter cette nuit, trois séances de nuit consécutives sont encore prévues pour la semaine prochaine.

Je ne pense pas que ce soit là une bonne méthode de travail et je me permets de le souligner auprès de M. le secrétaire d'Etat.

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Il n'y est pour rien !

Plusieurs sénateurs. Il est ministre !

M. André Labarrère, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. André Labarrère, ministre délégué. Je suis peut-être un futur secrétaire d'Etat, on ne sait jamais... (*Sourires.*)

M. Jacques Descours Desacres. Je vous prie d'excuser ce lapsus.

M. André Labarrère, ministre délégué. Ce n'est pas grave !

Monsieur Descours Desacres, je ne crois pas que le Sénat risque d'être surchargé de travail par l'ordre du jour prioritaire arrêté par le Gouvernement.

J'ai même accepté, à la conférence des présidents, qu'il n'y ait pas de séance publique le vendredi soir 25 mai, ni le lundi après-midi.

Je sais que vous-même suivez avec beaucoup d'assiduité les travaux du Sénat et que vous ne rechignez pas devant le travail, mais je suis persuadé que les séances de nuit auront leur succès habituel. (*Nouveaux sourires.*)

M. François Collet. Vous êtes trop bon !

M. Jacques Descours Desacres. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Descours Desacres.

M. Jacques Descours Desacres. Tout d'abord, je voudrais prier M. Labarrère de m'excuser car je l'ai appelé M. le « secrétaire d'Etat » alors que j'aurais dû dire M. le ministre, ce que je vais faire maintenant.

Monsieur le ministre, je renouvelle mes observations de cette nuit. De plus, lundi dernier, nous sommes venus à dix-sept heures pour assister à la séance, car nous n'avions pas été avertis de son report à vingt et une heures trente.

Je persiste à penser que le travail ne peut être que mauvais en séance de nuit, et je continue à souhaiter que nous travaillions de jour, dans des conditions normales, et non de nuit. Le débat instauré hier soir prouve d'ailleurs que la mise au point des textes est beaucoup plus difficile la nuit que le jour.

M. André Labarrère, ministre délégué. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. André Labarrère, ministre délégué. Je voudrais présenter les excuses du Gouvernement non seulement à M. Descours Desacres, mais aussi à l'ensemble du Sénat. Il est exact que l'ordre du jour prioritaire prévoyait l'examen du projet de loi sur les structures agricoles à dix-sept heures, mais des obligations imprévues ont retenu M. Rocard.

Par respect pour le Sénat, nous avons reporté la séance à vingt et une heures trente, car il était préférable que ce soit M. Rocard lui-même qui présente ce projet plutôt que son secrétaire d'Etat. S'agissant d'obligations de dernière minute, les sénateurs n'ont pu être prévenus à temps.

Par conséquent, l'observation de M. Descours Desacres est absolument justifiée et je le remercie de l'avoir faite avec sa courtoisie habituelle.

Quant au titre de ministre, vous savez, monsieur le sénateur, que tout passe, que c'est une situation précaire et révocable. Je suis ministre aujourd'hui et je ne le serai certainement plus demain.

MM. Auguste Cazalet et François Collet. Ah !

M. André Labarrère, ministre délégué. « Demain » étant un terme qui peut être très lointain. Ne vous réjouissez pas trop tôt, messieurs. (*Sourires.*)

M. Marc Bécam. Nous avons été privés de M. Defferre, cette nuit.

M. François Collet. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Collet.

M. François Collet. Monsieur le président, je souhaite m'associer aux remarques de M. Descours Desacres en formulant toutefois une réserve.

En effet, je ne pense pas que ce soit le Gouvernement qui nous impose de travailler de nuit car s'il arrête l'ordre du jour, le Sénat reste maître de son horaire de travail.

J'apprécie peu, monsieur le ministre, que vous ayez dit que le Sénat n'était pas surchargé de travail par le Gouvernement. Vous êtes trop ancien parlementaire pour ne pas savoir qu'il n'est pas nécessaire de siéger en séance publique pour en être accablé et que nous n'en avons pas été privés depuis la clôture de la dernière session ordinaire.

M. André Labarrère, ministre délégué. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. André Labarrère, ministre délégué. Je vous remercie, monsieur le sénateur, de votre intervention. Je suis un vieux parlementaire, c'est vrai, et je sais, en effet, que le travail ne se fait pas uniquement en séance publique, car une partie très importante est préparée au sein des commissions, et je profite de cette occasion pour dire une fois de plus combien je l'apprécie. Vous avez eu raison de le rappeler, monsieur le sénateur, car on ne le sait pas suffisamment.

Pardonnez-moi d'avoir engagé cette petite polémique, j'adore cela et vous aussi d'ailleurs (*Sourires.*) Au demeurant, elle n'est pas méchante. Vous savez l'estime que je porte au Sénat. Je le prouve d'ailleurs de façon quotidienne.

C'est vrai, vous avez beaucoup de travail et, en général, vous le faites très bien, même si vous n'approuvez pas toujours ce que propose le Gouvernement. Evidemment, tout le monde ne peut pas apprécier systématiquement ce qu'il vous présente, mais cela résulte parfois d'un manque de jugement.

M. Marc Bécam. Puisse l'Assemblée nationale avoir la même estime pour nos travaux !

M. le président. Nous prenons acte de la déclaration de M. Descours Desacres. Je suis persuadé qu'elle retiendra l'attention de la conférence des présidents.

— 4 —

TRANSMISSION D'UN PROJET DE LOI

M. le président. J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, modifié par l'Assemblée nationale, modifiant la loi n° 64-1245 du 16 décembre 1964 relative au régime et à la répartition des eaux et à la lutte contre leur pollution.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 323, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. (*Assentiment.*)

— 5 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée au vendredi 18 mai 1984, à quinze heures :

Réponses aux questions orales sans débat suivantes :

I. — Mme Marie-Claude Beaudou attire l'attention de M. le ministre de l'industrie et de la recherche sur la situation de la société Léviton Ameublement, installée à Gonesse (Val-d'Oise). Cette société envisage la fermeture d'installations remarquablement équipées existant dans une région en plein développement ainsi que celle de son grand magasin, rue du Faubourg-Saint-Martin, dans le dixième arrondissement de Paris. Ces mesures ne se justifient pas, la société reconnaissant elle-même n'avoir aucune difficulté financière et avoir, au contraire, besoin de l'ouverture de dix magasins supplémentaires par an. Elle lui demande donc quelles mesures il compte prendre pour favoriser la production, le stockage, la vente du meuble français et celles qu'il envisage pour maintenir Léviton à Gonesse, s'opposer aux licenciements et favoriser la création d'une unité de fabrication de meubles français à Gonesse (n° 495).

II. — Mme Danielle Bidard attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la situation dans l'enseignement supérieur. La rentrée de 1984 verra la mise en place de nouveaux

premiers cycles universitaires. D'après la loi n° 84-52 du 26 janvier 1984, cette rénovation procède de la volonté politique d'élargir les missions de l'enseignement supérieur pour lui permettre de mieux répondre aux besoins de haute qualification des travailleurs. La diversification et le renforcement de la qualité des formations sont des conditions indispensables à la dynamisation de nos différents secteurs d'activité économique. Leur efficacité dépend des moyens alloués et de la mobilisation des énergies humaines. Compte tenu de l'état des discussions engagées avec le ministère et des importantes suppressions de crédits récemment décidées, elle lui demande : 1° de tout mettre en œuvre pour réussir la réforme en dotant les établissements d'enseignement supérieur de moyens suffisants ; 2° de reconsidérer le projet de décret sur les carrières, qui suscite tant de mécontentement et d'inquiétude chez les enseignants-chercheurs, car la possibilité de carrières attractives est une des conditions de la qualité de l'enseignement supérieur ; 3° de prendre en compte le rôle indispensable des personnels administratifs, techniciens et ouvriers (A.T.O.S.) pour le fonctionnement d'une université nouvelle, ce qui implique une réforme des carrières et des moyens pour une formation professionnelle au niveau des exigences d'un enseignement supérieur rénové (n° 505).

III. — Mme Rolande Perlican appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les conditions dans lesquelles la direction de l'école des hautes études en sciences sociales élabore le futur statut de celle-ci, ainsi que sur les risques qui, de ce fait, pèsent sur l'avenir de l'école. Le projet adopté par la commission consultative de révision des statuts — et déjà transmis au ministère — soulève l'inquiétude et une émotion légitime, parmi les personnels concernés, pour deux raisons : 1° ce projet, selon eux, qui méconnaît la situation réelle et les mutations intervenues, ne répond pas à la vocation, aux nécessités d'organisation, de fonctionnement démocratique de l'école, ni aux besoins de son organisation financière ; 2° il a été élaboré sans aucune concertation avec les représentants des personnels, sans information même de ceux-ci sur la réforme envisagée. Les intéressés demandent à juste titre — d'urgence — une concertation qui prenne en compte tous les éléments, dont le projet de statut élaboré par l'intersyndicale, comme celui de la commission, en vue d'aboutir dans les meilleurs délais à un statut correspondant aux nécessités du devenir de l'école et acceptable par tous. C'est pourquoi elle lui demande ce qu'il compte faire afin que les moyens de cette concertation soient trouvés très rapidement (n° 494).

IV. — M. Edouard Le Jeune attire l'attention de M. le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale sur les préoccupations exprimées par de très nombreux retraités et veuves à l'égard de la diminution du pouvoir d'achat dont ils sont victimes depuis 1983. Dans la mesure où le relèvement des retraites et des pensions semble être limité à 4 p. 100 pour l'année 1984, il lui demande de bien vouloir lui préciser quelles mesures compensatoires le Gouvernement envisage de prendre afin d'atténuer la rigueur et l'austérité qui sont imposées aux retraités, aux veuves et aux invalides (n° 481).

V. — Mme Marie-Claude Beaudou attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture sur la situation de la femme en général dans l'exploitation agricole française et sur le statut spécifique de la femme co-exploitante. Elle constate que le travail de l'agricultrice n'est pas reconnu légalement, ce qui, dans les faits, entraîne des inégalités par rapport aux autres catégories. Elle lui demande, sans attendre le vote par le Parlement du statut de l'exploitation agricole, quelles mesures il compte prendre en matière de formation professionnelle, de maternité, de retraite pour la co-exploitante (n° 497).

VI. — M. Olivier Roux appelle l'attention de M. le ministre des relations extérieures sur la décision de fermeture en septembre prochain du consulat de Malaga et sur les conséquences préjudiciables qui en résulteront pour les Français résidant

dans cette circonscription. En effet, ceux-ci sont très nombreux, de l'ordre de 6 000, et ont très fréquemment recours au consulat. Il y a lieu de mentionner à ce sujet que la présence française a tendance à s'intensifier (une banque, une école qui fait l'objet d'un agrandissement et un bureau d'Air France); de plus, des investissements français très importants sont actuellement en cours (construction d'un institut de thalassothérapie Louison-Bobet et du plus grand auditorium d'Europe, création à Marbella d'un complexe hôtelier de haut luxe). En outre, la région reçoit maintenant mais encore développer le consulat de Malaga (n° 498). chiffre à plus de 2,5 millions. Si l'on ajoute que la circonscription sera rattachée au consulat général de Séville distant de 250 kilomètres, les Français de la région de Malaga devront, chaque fois qu'une formalité sera nécessaire, effectuer à cet effet un trajet aller et retour de 500 kilomètres. L'émotion de ces expatriés est donc largement justifiée et il semble qu'en raison de ce qui vient d'être exposé il faudrait non seulement maintenir mais encore développer le consulat de Malaga (n° 498).

VII. — A la suite des récentes déclarations de M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur et de la décentralisation, chargé des départements et territoires d'outre-mer, relatives à l'avenir de Mayotte, M. Jean Chérioux demande à M. le Premier ministre de bien vouloir préciser la position et les intentions du Gouvernement français à l'égard de ce territoire français (n° 478).

(Question transmise à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur et de la décentralisation, chargé des départements et territoires d'outre-mer.)

VIII. — M. Marcel Henry demande à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur et de la décentralisation, chargé des départements et territoires d'outre-mer, de bien vouloir lui exposer avec précision la position que le Gouvernement français entend prendre à l'égard de l'avenir de la collectivité de Mayotte. Il lui indique qu'en l'absence d'informations précises concernant les intentions du Gouvernement des rumeurs diverses ont fait état d'une possibilité de réforme du statut de Mayotte pouvant conduire à la remise en cause de son appartenance à la République française. Il lui expose l'inquiétude de la population mahoraise. Il lui demande de bien vouloir confirmer, par une déclaration solennelle, qu'en aucun cas une décision concernant le statut de Mayotte et contraire à la volonté de sa population ne sera prise (n° 500).

IX. — M. Pierre Gamboa interroge M. le ministre délégué auprès du ministre de l'industrie et de la recherche, chargé des P.T.T., sur la situation nouvelle que provoquent les nouvelles orientations concernant l'entreprise nationale Compagnie générale de constructions téléphoniques (C.G.C.T.). Depuis deux ans, des efforts avaient été entrepris par le Gouvernement pour revitaliser ce groupe, que le manque d'investissements dû à son ancien propriétaire américain avait rendu obsolète: ainsi les récents accords de coopération conclus avec la firme privée Velec, en

vue d'assumer une partie des besoins du plan câble décidé par le Gouvernement. La direction de ce groupe procède actuellement à un certain nombre de licenciements, dont 250 pour l'unité de Massy. Ces orientations sont tout à fait contraires aux possibilités nouvelles de diversification qui se manifestent aujourd'hui à la C.G.C.T. dans les technologies de la fibre optique et les besoins de notre marché national, qui nécessite qu'aucun affaiblissement de nos entreprises de pointe n'intervienne. Il lui demande donc quelles mesures il envisage de prendre en vue de faire reconsidérer ces dispositions particulièrement préjudiciables à nos industries nationales de pointe (n° 493).

Délai limite pour le dépôt d'amendements à cinq projets de loi.

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, en application de l'article 50 du règlement, le délai limite pour le dépôt des amendements :

1° A la deuxième lecture du projet de loi, modifié par l'Assemblée nationale, relatif à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives (n° 264, 1983-1984), est fixé au vendredi 18 mai à dix-sept heures ;

2° Au projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif aux compétences des régions de Guadeloupe, de Guyane, de Martinique et de la Réunion (n° 176, 1983-1984), est fixé au lundi 21 mai à douze heures ;

3° Au projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, visant à limiter la concentration et à assurer la transparence financière et le pluralisme des entreprises de presse (n° 210, 1983-1984), est reporté au mardi 22 mai à dix-huit heures ;

4° A la deuxième lecture du projet de loi, modifié par l'Assemblée nationale, relatif aux droits des familles dans leurs rapports avec les services chargés de la protection de la famille et de l'enfance et au statut des pupilles de l'Etat (n° 319, 1983-1984), est fixé au mardi 22 mai à onze heures ;

5° Au projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, créant une société nationale d'exploitation industrielle des tabacs et allumettes (S.E.I.T.A.) (n° 277, 1983-1984), est fixé au mercredi 23 mai à douze heures.

Délai limite pour les inscriptions de parole dans un débat.

Conformément à la décision prise par le Sénat le 17 mai 1984, le délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, visant à limiter la concentration et à assurer la transparence financière et le pluralisme des entreprises de presse (n° 210, 1983-1984), est fixé au mercredi 23 mai à dix-huit heures.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(La séance est levée à quinze heures quinze.)

Le Directeur
du service du compte rendu sténographique,
ANDRÉ BOURGEOY.

Nomination de rapporteurs.
(Art. 19 du règlement.)

COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES

M. Michel Miroudot a été nommé rapporteur de la proposition de loi n° 237 (1983-1984) de M. Marc Bœuf et les membres du groupe socialiste tendant à réglementer l'acquisition et l'utilisation de tout matériel pouvant servir à la détection d'objets métalliques.

COMMISSION DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
DE LA DÉFENSE ET DES FORCES ARMÉES

M. Jacques Genton a été nommé rapporteur du projet de loi n° 309 (1983-1984), adopté par l'Assemblée nationale, autorisant la ratification d'un accord instituant une fondation européenne (ensemble un acte final et un arrangement).

M. Robert Pontillon a été nommé rapporteur du projet de loi n° 310 (1983-1984), adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation d'une convention de coopération judiciaire entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République portugaise, relative à la protection des mineurs.

M. Serge Boucheny a été nommé rapporteur du projet de loi n° 311 (1983-1984), adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et l'Organisation de l'aviation civile internationale relatif au statut de l'Organisation en France (ensemble deux annexes et deux échanges de lettres inter-prétatives).

M. Pierre Matraja a été nommé rapporteur du projet de loi n° 312 (1983-1984), adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation d'un protocole entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République tunisienne relatif à la formation professionnelle et à la promotion de l'emploi.

COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES

M. Béranger a été nommé rapporteur du projet de loi n° 319 (1983-1984), modifié par l'Assemblée nationale, relatif aux droits des familles dans leurs rapports avec les services chargés de la protection de la famille et de l'enfance, et au statut des pupilles de l'Etat.

M. Bohl a été nommé rapporteur de sa proposition de loi n° 314 (1983-1984) tendant à augmenter les droits à pension des mineurs anciens combattants et victimes de guerre.

M. Louvot a été nommé rapporteur de la proposition de loi n° 318 (1983-1984), adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à compléter l'article L. 512 du code de la santé publique pour réserver aux pharmaciens la délivrance au public de certaines essences végétales.

COMMISSION DES LOIS CONSTITUTIONNELLES, DE LÉGISLATION,
DU SUFFRAGE UNIVERSEL, DU RÈGLEMENT ET D'ADMINISTRATION
GÉNÉRALE

M. Roger Romani a été nommé rapporteur du projet de loi n° 313 (1983-1984), adopté par l'Assemblée nationale, portant statut du territoire de la Polynésie française.

M. Marcel Rudloff a été nommé rapporteur du projet de loi n° 321 (1983-1984), adopté par l'Assemblée nationale, tendant à renforcer les droits des personnes en matière de placement en détention provisoire et d'exécution d'un mandat de justice.

**Ordre du jour établi par la conférence des présidents
communiqué au Sénat dans sa séance du jeudi 17 mai 1984.**

Conformément aux conclusions de la conférence des présidents, l'ordre du jour des prochaines séances du Sénat a été établi comme suit :

A. — Vendredi 18 mai 1984, à quinze heures :

Neuf questions orales sans débat :

N° 495 de Mme Marie-Claude Beaudeau à M. le ministre de l'industrie et de la recherche (industrie du meuble français et développement de la société Lévitane, de Gonesse) ;

N° 505 de Mme Danièle Bidard à M. le ministre de l'éducation nationale (situation dans l'enseignement supérieur) ;

N° 494 de Mme Rolande Perlican à M. le ministre de l'éducation nationale (élaboration du futur statut de l'école des hautes études en sciences sociales) ;

N° 481 de M. Edouard Le Jeune à M. le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale (diminution du pouvoir d'achat des retraités, veuves et invalides) ;

N° 497 de Mme Marie-Claude Beaudeau à M. le ministre de l'agriculture (situation de la femme dans l'exploitation agricole française) ;

N° 498 de M. Olivier Roux à M. le ministre des relations extérieures (suppression prochaine du consulat de Malaga) ;

N° 478 de M. Jean Chérioux transmise à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur et de la décentralisation, chargé des départements et territoires d'outre-mer (position et intentions du Gouvernement à l'égard de Mayotte) ;

N° 500 de M. Marcel Henry à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur et de la décentralisation, chargé des départements et territoires d'outre-mer (position du Gouvernement à l'égard de l'avenir de Mayotte) ;

N° 493 de M. Pierre Gamboa à M. le ministre délégué auprès du ministre de l'industrie et de la recherche, chargé des P.T.T. (nouvelles orientations de la compagnie générale de constructions téléphoniques).

B. — Lundi 21 mai 1984, à dix-sept heures et le soir :

Ordre du jour prioritaire :

Deuxième lecture du projet de loi, modifié par l'Assemblée nationale, relatif à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives (n° 264, 1983-1984).

(La conférence des présidents a précédemment fixé au vendredi 18 mai 1984, à dix-sept heures, le délai limite pour le dépôt des amendements à ce projet de loi.)

C. — Mardi 22 mai 1984, à neuf heures trente, à seize heures et le soir :

Ordre du jour prioritaire :

Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif aux compétences des régions de Guadeloupe, de Guyane, de Martinique et de la Réunion (n° 176, 1983-1984).

(La conférence des présidents a précédemment fixé au lundi 21 mai 1984, à douze heures, le délai limite pour le dépôt des amendements à ce projet de loi.)

D. — **Mercredi 23 mai 1984**, à quatorze heures trente et, éventuellement, le soir :

Ordre du jour prioritaire :

1° Deuxième lecture du projet de loi, modifié par l'Assemblée nationale, relatif aux droits des familles dans leurs rapports avec les services chargés de la protection de la famille et de l'enfance, et au statut des pupilles des l'Etat (n° 319, 1983-1984).

(La conférence des présidents a fixé au mardi 22 mai 1984, à onze heures, le délai limite pour le dépôt des amendements à ce projet de loi.)

2° Suite de l'ordre du jour de la veille ;

3° Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, créant une Société nationale d'exploitation industrielle des tabacs et allumettes (S.E.I.T.A.) (n° 277, 1983-1984).

(La conférence des présidents a précédemment fixé au mercredi 23 mai 1984, à douze heures, le délai limite pour le dépôt des amendements à ce projet de loi.)

E. — **Jeudi 24 mai 1984**, à neuf heures trente, à quinze heures et le soir :

Ordre du jour prioritaire :

Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, visant à limiter la concentration et à assurer la transparence financière et le pluralisme des entreprises de presse (n° 210, 1983-1984).

(La conférence des présidents a reporté au mardi 22 mai 1984, à dix-huit heures, le délai limite pour le dépôt des amendements à ce projet de loi. — Elle a, d'autre part, décidé que l'ordre des interventions dans la discussion générale sera déterminé en fonction du tirage au sort auquel il a été procédé au début de la session.)

(En application de l'alinéa 3 de l'article 29 bis du règlement, elle a fixé au mercredi 23 mai 1984, à dix-huit heures, le délai limite pour l'inscription des orateurs.)

F. — **Vendredi 25 mai 1984.**

A neuf heures trente :

Ordre du jour prioritaire :

1° Suite de l'ordre du jour de la veille.

A quinze heures :

2° Question orale, avec débat, n° 62 de M. Pierre Lacour à Mme le ministre du commerce extérieur et du tourisme, sur la situation de l'industrie communautaire de la pantoufle ;

3° Question orale, avec débat, n° 110 de M. Michel Chaufy, transmise à M. le ministre des affaires européennes, sur les conséquences de l'entrée de l'Espagne et du Portugal dans le Marché commun ;

4° Neuf questions orales sans débat :

N° 426 de M. Jean Cluzel à M. le ministre de l'intérieur et de la décentralisation (Réalisation des investissements prioritaires des communes) ;

N° 462 de M. Jean Colin transmise à M. le ministre de l'urbanisme et du logement (Objectifs et moyens du Gouvernement pour l'opération « Banlieue 89 ») ;

N° 453 de M. Bernard-Charles Hugo transmise à M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la fonction publique et des réformes administratives (Bilan, solde et nature des emplois créés au titre de la première loi de finances rectificatives de 1981) ;

N° 471 de M. Auguste Cazalet à M. le ministre de l'économie, des finances et du budget (Raisons pour lesquelles les entrepreneurs agricoles ne peuvent bénéficier des prêts Codevi) ;

N° 491 de M. Alain Pluchet à M. le ministre de la défense (Mise en œuvre d'une politique de défense civile) ;

N° 506 de M. Dick Ukeiwe à M. le ministre de la défense (Situation des gradés et gendarmes du cadre d'outre-mer) ;

N° 504 de M. Louis Perrein à M. le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale (Financement des institutions de lutte contre l'alcoolisme) ;

N° 433 de M. André Rouvière à M. le ministre de l'industrie et de la recherche (Situation de l'usine Valexy, de Bessèges) ;

N° 479 de M. André Rouvière à M. le Premier ministre (Mesures envisagées pour redresser la situation économique et sociale de la région Languedoc-Roussillon).

Ordre du jour prioritaire :

5° Suite de l'ordre du jour du matin.

G. — **Lundi 28 mai 1984**, à vingt et une heures trente, **mardi 29 mai 1983**, à neuf heures trente, à seize heures et le soir, **mercredi 30 mai 1984**, à neuf heures trente, à quinze heures et le soir, et, éventuellement, **vendredi 1^{er} juin 1984**, à neuf heures trente, à quinze heures et le soir :

Ordre du jour prioritaire :

Suite du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, visant à limiter la concentration et à assurer la transparence financière et le pluralisme des entreprises de presse (n° 210, 1983-1984).

ANNEXE

I. — QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR DU **vendredi 25 mai 1984**

N° 426. — M. Jean Cluzel attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur et de la décentralisation sur les très vives préoccupations exprimées par les maires de communes rurales à l'égard de l'extrême faiblesse du montant de la D.G.E. à laquelle leurs communes peuvent prétendre et de son mode de calcul particulièrement critiquable. Cette réforme a pour conséquences que les communes rurales subissent une baisse brutale de recettes et se trouvent désormais dans l'incapacité de réaliser des travaux d'entretien et de modernisation de leur voirie. Aussi lui demande-t-il de bien vouloir préciser quelles dispositions le Gouvernement envisage de mettre en œuvre pour assurer aux communes rurales les moyens financiers nécessaires à la réalisation de leurs investissements prioritaires.

N° 462. — M. Jean Colin demande à M. le Premier ministre de bien vouloir lui faire part des objectifs du Gouvernement sur l'opération « Banlieue 89 », ainsi que des moyens qu'il envisage de mettre en œuvre pour les mener à bien. Au-delà de la décision de M. le Président de la République de confier une mission d'études à des architectes sur le thème du devenir de la banlieue, il souhaiterait savoir les actions concrètes prévues en ce domaine, quel est le budget global débloqué et selon quelles procédures administratives cette vaste opération pourra se traduire dans la réalité. Enfin, il demande à connaître la programmation particulière de ce dossier pour le département de l'Essonne.

(Question transmise à M. le ministre de l'urbanisme et du logement.)

N° 453. — Suite à l'annonce, faite par le Gouvernement en juin 1981, de la création de 200 000 postes de fonctionnaires, M. Bernard-Charles Hugo fait remarquer à M. le Premier ministre que la première loi de finances rectificative de 1981 (loi n° 81-734 du 3 août 1981) prévoyait la création de 55 000 emplois environ dans la fonction publique dont voici la liste : éducation, 11 200 ; P.T.T., 8 000 ; budget, 3 842 ; justice, 1 000 ; gendarmerie, 1 000 ; cadre de vie, 13 300 ; emplois d'initiatives locales, 8 000 ; hôpitaux, 9 340. Il lui demande de bien vouloir lui dresser le bilan et le solde de ces emplois et de lui indiquer la nature des postes effectivement créés au titre de cette loi de finances rectificative dans les différents ministères.

(Question transmise à M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la fonction publique et des réformes administratives.)

N° 471. — M. Auguste Cazalet demande à M. le ministre de l'économie, des finances et du budget pourquoi, contrairement aux artisans, aux exploitants forestiers et aux C.U.M.A., les entrepreneurs agricoles ne peuvent pas bénéficier des prêts Codevi.

N° 491. — M. Alain Pluchet se permet de rappeler très respectueusement à M. le ministre de la défense que le Chef de l'Etat n'a cessé pendant près de vingt ans de réclamer des moyens de défense civile qui fussent à la hauteur de nos moyens militaires et qu'il ne doutait pas de son désir de veiller à ce que désormais ses gouvernements adoptent une politique constante et ferme à cet égard en étroite concertation avec les deux assemblées. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui préciser les mesures que le Gouvernement souhaite prendre en vue de la mise en œuvre d'une politique de défense civile.

N° 506. — M. Dick Ukeiwe attire l'attention de M. le ministre de la défense sur la situation des gradés et gendarmes originaires d'un territoire d'outre-mer du cadre d'outre-mer. (C.O.M.). Les personnels de ce cadre ne bénéficient pas du même statut que leurs homologues des départements d'outre-mer. Ils ne peuvent, comme eux, obtenir sur leur demande des affectations en métropole, aux F.F.A., en assistance technique ni leur réaffectation dans leur territoire d'origine. Un changement de statut qui les alignerait sur celui des départements d'outre-mer leur permettrait de parfaire leurs connaissances professionnelles et militaires et d'accomplir des campagnes dont ils sont actuellement exclus par leur vocation à servir sur leur territoire d'origine. Il lui demande donc dans quelle mesure une telle réforme statutaire peut être envisagée afin de satisfaire les aspirations des personnels du cadre d'outre-mer de la gendarmerie nationale.

N° 504. — M. Louis Perrein rappelle à M. le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale qu'en vertu de la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983, complétant la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat, l'alcoolisme devient un domaine de la compétence exclusive de l'Etat et que par circulaire du 15 novembre 1983, il établissait le cadre dans lequel devaient être évaluées et programmées, département par département, les dépenses relatives à la lutte contre l'alcoolisme. Cette circulaire prévoyait notamment, compte tenu de la gravité du problème en France, des pourcentages d'augmentation légèrement supérieurs à ceux recommandés pour l'ensemble des dépenses de l'Etat, soit 6,18 p. 100 pour les dépenses du personnel et 5,1 p. 100 pour toutes les autres dépenses. D'autre part, la circulaire indiquait clairement que tout serait mis en œuvre pour maintenir l'ensemble des activités existant en 1983 et prévoyait la possibilité d'actions nouvelles pour 1984. Au 1^{er} mai 1984, les départements ne sont pas encore en mesure de savoir de quelles sommes ils peuvent disposer au titre de l'exercice en cours ainsi que

les modalités qui présideront à leur mandatement ; ce qui crée, pour un certain nombre d'institutions de lutte contre l'alcoolisme, de dramatiques ruptures de trésorerie, entraîne un accroissement considérable des agios bancaires et met, à double titre, en péril un certain nombre d'emplois indispensables à la suite et au traitement des malades alcooliques. Dans ces conditions, il lui demande de lui faire savoir : 1° Quel est le montant de la dotation budgétaire globale consacrée par le secrétaire d'Etat à la santé à la lutte contre l'alcoolisme pour 1984 ; 2° Plus spécifiquement, quelle est la dotation allouée au comité départemental de défense contre l'alcoolisme du Val-d'Oise ; 3° Quand ces sommes seront-elles disponibles dans les départements pour pouvoir assurer, sans rupture de trésorerie, le financement des institutions de lutte contre l'alcoolisme.

N° 433. — M. André Rouvière appelle l'attention de M. le ministre de l'industrie et de la recherche sur l'avenir de l'usine Valexy, de Bessèges. Cette unité de production réduit ses effectifs depuis plusieurs années. Aujourd'hui, à l'occasion d'une reprise de la maison mère par le groupe nationalisé Usinor, il est question de supprimer cette usine. Il lui demande dans quelle mesure le Gouvernement pourra infléchir la décision en raison de l'importance économique et sociale de cette entreprise implantée dans la région des Cévennes durement touchée par la crise actuelle et le déclin des houillères.

N° 479. — Ainsi qu'a pu le déclarer M. le Président de la République, le Languedoc-Roussillon est une région particulièrement touchée par les problèmes économiques français, d'autant plus que le secteur spécifique de son activité agricole (la viticulture) connaît une crise grave depuis de nombreuses années. Devant cette situation, M. André Rouvière, demande à M. le Premier ministre s'il entend prendre des mesures dans les secteurs en crise de la région et plus particulièrement du Gard afin de redresser la situation économique et sociale : mesures techniques en faveur de la viticulture, classement du bassin d'emploi d'Alès dans la liste des pôles de conversion, soutien aux activités industrielles du Gard rhodanien.

II. — QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR DU vendredi 25 mai 1984.

N° 62. — M. Pierre Lacour attire l'attention de Mme le ministre du commerce extérieur et du tourisme sur la préoccupante situation de l'industrie communautaire de la pantoufle face à l'important accroissement des importations de pantoufles provenant en particulier de Chine. Il lui demande si, à la suite de la procédure d'enquête, ouverte le 15 février dernier, sur l'évolution et les conditions de ces importations, et dont le rapport va prochainement être soumis au comité consultatif, des consultations sont envisagées dans un avenir proche avec les autorités chinoises.

N° 110. — L'entrée aujourd'hui décidée de l'Espagne et du Portugal dans le Marché commun, conduit le Gouvernement à étudier différentes mesures de sauvegarde des intérêts de producteurs français, ou de pays amis et associés. Le Maroc verra le débouché sur le marché français de certaines de ses productions — primeurs, agrumes — directement concurrencé et menacé par celles des deux nations citées. M. Chauty demande à Mme le ministre du commerce extérieur et du tourisme quelles mesures le Gouvernement envisage de prendre pour sauvegarder d'une part les intérêts préférentiels de la France et du Maroc et, d'autre part, les trafics importants créés entre les deux nations et pour lesquels des ports français, tels Marseille, Nantes et Dieppe se sont spécialement équipés (Question transmise à M. le ministre des affaires européennes.)

QUESTIONS ORALES**REMISES A LA PRESIDENCE DU SENAT**

(Application des articles 76 à 78 du règlement.)

*Cession par l'Etat d'une partie de sa participation
dans le capital de la société Olivetti.*

509. — 17 mai 1984. — **M. Michel Maurice-Bokanowski** demande à **M. le ministre de l'industrie et de la recherche** de bien vouloir lui exposer, d'une part, les raisons qui ont amené l'Etat à céder une partie de sa participation dans le capital de la société Olivetti et, d'autre part, le bénéfice qu'il attend de cette opération.

*Disproportion des concours publics et parapublics
aux entreprises en difficulté selon les régions.*

510. — 17 mai 1984. — **M. Christian Poncelet**, constatant que les concours publics et parapublics consentis en faveur de la société Chapelle-Darblay (Seine-Maritime) se chiffrent à 3,2 milliards de francs, soit 3,2 millions de francs pour chacun des 950 emplois maintenus, observant dans ces conditions qu'en toute équité plus de 90 milliards de francs seraient susceptibles d'être consacrés au remplacement des 27 000 emplois supprimés dans la sidérurgie, principalement en Lorraine; constatant que l'effort annoncé en faveur de la création d'emplois nouveaux dans cette région s'élèverait dans l'immédiat à 500 millions de francs, demande à **M. le ministre de l'industrie et de la recherche** de justifier une disproportion aussi flagrante dans le traitement de deux régions dignes d'intérêt l'une comme l'autre.